

RAPPORT DU PRÉSIDENT A LA COMMISSION PERMANENTE

N° 2018-EDUC-012

RÉUNION DU 11 JUIN 2018	POLITIQUE : COLLEGES ET EDUCATION SECTEUR : Fonctionnement des EPLE
<p>TITRE : MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES DE VIRY-CHATILLON</p> <p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification de sectorisation des collèges de Viry-Chatillon.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p> <p>Sans incidences budgétaires</p>	

La commune de Viry-Chatillon accueille un nombre croissant de collégiens, dynamique qui se poursuivra dans les années à venir. Cette croissance s'explique notamment par la construction de nouveaux logements sur ce territoire.

Afin d'accompagner cette augmentation des effectifs scolaires et d'identifier les solutions à mettre en place, le Département a organisé différents temps d'échanges : avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les services municipaux, les associations de parents d'élèves et les membres du Conseil d'administration des trois principaux collèges de Viry-Chatillon, Esclangon notamment.

Le Département a engagé une démarche de resectorisation sur la commune de Viry-Chatillon visant à :

- l'augmentation de la capacité d'accueil du collège des Sablons, grâce à la transformation d'une salle de technologie en salle de sciences/TP/physiques;
- le rééquilibrage des effectifs entre les collèges d'Esclangon et des Sablons, par un transfert du quartier Port Aviation, du premier vers le deuxième. Cela représente un potentiel d'une trentaine d'élèves (32 en 2016) sur les 4 niveaux.

Les rues concernées sont les suivantes :

Impasse et rue Paul Vaillant Couturier, rue Audemars, rue Henri Blériot, rue Emile Zola, rue Camélinat (du 28/33 jusqu'à la fin) et impasse Camélinat, rue Lagrange, rue du Barrage, rue du Docteur Calmette (du 54/57 jusqu'à la fin), rue Marcel Doret, rue Pierre et Marie Curie (du 46/51 jusqu'à la fin), rue Jean Casale, rue Pischoff, impasse Timaschoff, impasse Deperdussin, avenue Baronne de la Roche (du 38/39 jusqu'à la fin), avenue Gabriel Jaillard (du 90/97 jusqu'à la fin).

Ainsi, le collège Felix Esclangon verrait son effectif légèrement diminuer. De plus, cette sectorisation rejoint l'objectif de rééquilibrage qualitatif, par la mixité, poursuivi par le Conseil départemental.

La mise en œuvre de cette sectorisation débutera en septembre 2018 pour les élèves de 6^{ème}, puis sera progressive sur quatre ans. L'accueil de tous les élèves tous niveaux confondus (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), sera effectif en septembre 2021. Ainsi les élèves actuellement scolarisés en collège pourront terminer leur scolarité dans leur collège actuel. Les élèves nouvellement scolarisés (déménagements) dépendront automatiquement du nouveau collège de secteur.

Comme le précise le code de l'éducation dans son article L213-1, le Conseil départemental de l'Education nationale a été consulté, pour avis, le 2 mai 2018, suite à une première information le 27 novembre 2017.

Dans le cadre de la délibération de l'Assemblée départementale, adoptée le 15 décembre 2005, relative à la mise en œuvre de la compétence de la sectorisation scolaire, je vous propose d'ores et déjà de vous prononcer sur la modification de la sectorisation des collèges de Viry-Chatillon.

Si vous réservez une suite favorable, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER la modification de la sectorisation des collèges Felix Esclangon et les Sablons à Viry-Chatillon comme suit :

- à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les rues suivantes (quartier Port Aviation) sont sectorisées dorénavant au collège Les Sablons :

Impasse et rue Paul Vaillant Couturier, rue Audemars, rue Henri Blériot, rue Emile Zola, rue Camélinat (du 28/33 jusqu'à la fin) et impasse Camélinat, rue Lagrange, rue du Barrage, rue du Docteur Calmette (du 54/57 jusqu'à la fin), rue Marcel Doret, rue Pierre et Marie Curie (du 46/51 jusqu'à la fin), rue Jean Casale, rue Pischoff, impasse Timaschoff, impasse Deperdussin, avenue Baronne de la Roche (du 38/39 jusqu'à la fin), avenue Gabriel Jaillard (du 90/97 jusqu'à la fin).

APPROUVER la sectorisation progressive des élèves domiciliés dans les rues mentionnées ci-dessus, en commençant par celle des élèves de 6^{ème} à la rentrée 2018-2019. L'accueil de tous les élèves tous niveaux confondus (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), sera effectif en septembre 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental



François Durovray

ERRATUM ET AMENDEMENT EDUC-012/1

COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUIN 2018

ERRATUM ET AMENDEMENT DU PRESIDENT

RAPPORT 2018-EDUC-012
MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES DE VIRY-CHATILLON

Argumentaire :

Suite à la modification de la date du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui s'est déroulé le 23 mai 2018 au lieu du 2 mai 2018, il convient d'apporter les modifications suivantes au rapport et de modifier comme suit le projet de délibération.

ERRATUM

Remplacer le paragraphe du rapport (page 2) : « Comme le précise le code de l'éducation dans son article L213-1, le Conseil départemental de l'Education nationale a été consulté, pour avis, le 2 mai 2018, suite à une première information le 27 novembre 2017. »

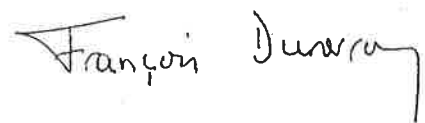
Par : « Comme le précise le code de l'éducation dans son article L213-1, le Conseil départemental de l'Education nationale a été consulté, pour avis, **le 23 mai 2018**, suite à une première information le 27 novembre 2017. »

AMENDEMENT

Remplacer le paragraphe : « VU l'avis consultatif émis par le Conseil départemental de l'Education nationale du 2 mai 2018, »

Par : «VU l'avis consultatif émis par le Conseil départemental de l'Education nationale du **23 mai 2018**, »

Le Président du Conseil départemental



François Durovray

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COMMISSION PERMANENTE

RÉUNION DU 11 JUIN 2018

MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES DE VIRY-CHATILLON

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 213-1,

VU la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil départemental 2015-00-0007 du 22 juin 2015 lui donnant délégation pour la définition ou modification de la capacité d'accueil des collèges et de leur secteur de recrutement,

VU l'avis consultatif émis par le Conseil départemental de l'Education nationale du 23 mai 2018,

VU le rapport de Monsieur le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la modification de la sectorisation des collèges Felix Esclangon et les Sablons à Viry-Chatillon comme suit :

- à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les rues suivantes (quartier Port Aviation) sont dorénavant sectorisées au collège Les Sablons :


Impasse et rue Paul Vaillant Couturier, rue Audemars, rue Henri Blériot, rue Emile Zola, rue Camélinat (du 28/33 jusqu'à la fin) et impasse Camélinat, rue Lagrange, rue du Barrage, rue du Docteur Calmette (du 54/57 jusqu'à la fin), rue Marcel Doret, rue Pierre et Marie Curie (du 46/51 jusqu'à la fin), rue Jean Casale, rue Pischoff, impasse Timaschoff, impasse Deperdussin, avenue Baronne de la Roche (du 38/39 jusqu'à la fin), avenue Gabriel Jaillard (du 90/97 jusqu'à la fin).

APPROUVE la sectorisation progressive des rues mentionnées ci-dessus sur quatre ans puisque seuls ces élèves entrant en 6^{ème} en 2018 seront scolarisés dans leur nouveau collège de secteur à savoir le collège Les Sablons. L'accueil de tous les élèves tous niveaux confondus (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) sera effectif en septembre 2021.

RAPPELLE que l'affectation individuelle des élèves étant du ressort de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président du Conseil départemental

Le Président du Conseil Départemental certifie exécutoire à compter du 28 JUIN 2018 la présente délibération transmise à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département (Article L 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales).



François Durovray

ANNEXE A L'ARRETE DE SECTORISATION DU 16 AVRIL 1999
DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ESSONNE
ACTUALISE LES 1er DECEMBRE 2011
ET 11 JUIN 2018 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

COMMUNE DE VIRY-CHATILLON ZONES DE DESSERTE DES COLLEGES "FELIX ESCLANGON", "OLIVIER DE SERRES" ET "LES SABLONS"	
ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
A	
Abeilles (allée des)	LES SABLONS
Acacias (avenue des)	O. DE SERRES
Achille Robelti (rue)	F. ESCLANGON
Aix (allée d')	LES SABLONS
Ajaccio (rue d')	LES SABLONS
Alexandre Bouton (boulevard)	F. ESCLANGON
Alexandre Bouton (quai)	F. ESCLANGON
Alexandre Dumas (rue)	F. ESCLANGON
Aliziers (rue des)	O. DE SERRES
Alsace Lorraine (boulevard d')	F. ESCLANGON
Ambroise Paré (allée)	O. DE SERRES
Amédée Gordini (place)	LES SABLONS
André Malraux (avenue)	LES SABLONS
André Holleau (allée)	LES SABLONS
André Holleau (rue)	LES SABLONS
Aqueduc (avenue de l')	LES SABLONS
Archevêché (impasse de l')	LES SABLONS
Argot (rue)	F. ESCLANGON
Arles (allée d')	LES SABLONS
Artois (allée d')	LES SABLONS
Audemars (rue)	LES SABLONS
Autun (allée d')	LES SABLONS
B	
Bare (allée de la)	LES SABLONS
Baronne De Laroche (avenue) (du début jusqu'au 36/37)	F. ESCLANGON
Baronne De Laroche (avenue) (du 38/39 jusqu'à la fin)	LES SABLONS
Barrage (rue du)	LES SABLONS
Bas Chaumiers (avenue des)	F. ESCLANGON
Bastia (rue de)	LES SABLONS
Beau-Bourgeon (rue du)	F. ESCLANGON
Bel-Air (square)	LES SABLONS
Belle-Aimée (avenue de la)	O. DE SERRES
Bernard Berthier (rue)	F. ESCLANGON
Billoir (rue du)	LES SABLONS
Bleuets (rue des)	LES SABLONS
Bougainville (rue de)	LES SABLONS
Bouleaux (avenue des)	O. DE SERRES
Bouvreuils (allée des)	LES SABLONS
Brasserie (square de la)	LES SABLONS
Brest (allée de)	LES SABLONS

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Bretagne (allée de)	LES SABLONS
Bretagne (avenue de)	LES SABLONS
Buisson au Borgne (avenue du)	O. DE SERRES
C	
Caillet (rue)	F. ESCLANGON
Camélinat (rue) (du début jusqu'au 26bis/31)	F. ESCLANGON
Camélinat (rue) (du 28/33 jusqu'à la fin)	LES SABLONS
Camélinat (Impasse)	LES SABLONS
Cannes (allée de)	LES SABLONS
Capitaine Ferber (rue du)	F. ESCLANGON
Carnot (rue)	F. ESCLANGON
Carpe (place de la)	O. DE SERRES
Castors (avenue des)	F. ESCLANGON
Centre (avenue du)	F. ESCLANGON
Cerisiers (avenue des)	O. DE SERRES
Châlon (allée de)	LES SABLONS
Champbel (rue)	F. ESCLANGON
Champlain (rue)	LES SABLONS
Charles Péguy (allée)	O. DE SERRES
Charles Perrault (rue)	F. ESCLANGON
Charles Picketty (rue)	F. ESCLANGON
Charmes (avenue des)	O. DE SERRES
Château (rue du)	F. ESCLANGON
Châtillon (impasse de)	F. ESCLANGON
Châtillon (place de)	F. ESCLANGON
Châtillon (quai de)	F. ESCLANGON
Châtillon (rue de)	F. ESCLANGON
Chavez (rue)	LES SABLONS
Chênes (avenue des)	O. DE SERRES
Christophe Colomb (square)	LES SABLONS
Cigognes (impasse des)	F. ESCLANGON
Cigognes (passage des)	F. ESCLANGON
Cité (avenue de la)	O. DE SERRES
Clément Ader (rue)	O. DE SERRES
Clos Gâtinois (impasse du)	F. ESCLANGON
Commandant Barré (allée du)	LES SABLONS
Commandant Barré (av. du) : n° impairs	O. DE SERRES
Commandant Barré (av. du) : n° pairs jusqu'au 70	O. DE SERRES
Commandant Barré (av. du): n° pairs à partir du 72	LES SABLONS
Compiègne (voie de)	LES SABLONS
Comte De Lambert (rue du)	F. ESCLANGON
Coquelicots (rue des)	O. DE SERRES
Corbeil (chemin de)	LES SABLONS
Corneille (allée)	O. DE SERRES
Corse (avenue de)	LES SABLONS
Côteau (rue du)	F. ESCLANGON
Coudrettes (sentier des)	LES SABLONS
D	
Danièle Casanova (rue)	F. ESCLANGON
De La Rochefoucauld (rue)	LES SABLONS

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Deperdussin (impasse)	LES SABLONS
Dessus du Four (allée du)	LES SABLONS
Diderot (rue)	LES SABLONS
Digne (allée de)	LES SABLONS
Dijon (allée de)	LES SABLONS
Dix-neuf Mars 1962 (place du)	F. ESCLANGON
Docteur Calmette (rue du) (du début jusqu'au 52/55)	F. ESCLANGON
Docteur Calmette (rue du) (du 54/57 jusqu'à la fin)	LES SABLONS
Docteur Roux (rue du)	LES SABLONS
Douarnenez (allée de)	LES SABLONS
Du Bellay (avenue)	LES SABLONS
Duparchy (impasse)	LES SABLONS
Duparchy (rue)	LES SABLONS
E	
Emile Blanchet (avenue)	F. ESCLANGON
Emile Zola (rue)	LES SABLONS
Erables (avenue des)	O. DE SERRES
Erfstadt (place)	F. ESCLANGON
Estienne d'Orves (avenue d')	F. ESCLANGON
Etang (rue de l')	F. ESCLANGON
Eugène Lefèbvre (rue)	F. ESCLANGON
F	
Félix Faure (rue)	F. ESCLANGON
Ferber (passage)	F. ESCLANGON
Ferme Neuve (rue de la)	O. DE SERRES
Flandre (avenue de)	LES SABLONS
Fleury (boulevard de)	F. ESCLANGON
Fleury (route de)	O. DE SERRES
Forêt (avenue de la)	O. DE SERRES
Fougères (avenue des)	O. DE SERRES
Francoeur (impasse)	F. ESCLANGON
Francoeur (rue)	F. ESCLANGON
François Mitterrand (place)	O. DE SERRES
Frères Letertre (rue des)	F. ESCLANGON
G	
Gabriel Jaillard (avenue) (du début jusqu'au 88/95)	F. ESCLANGON
Gabriel Jaillard (avenue) (du 90/97 jusqu'à la fin)	LES SABLONS
Gabriel Péri (boulevard) : jusqu'aux n° 113 et 140	F. ESCLANGON
Gabriel Péri (boulevard) : à partir des n° 115 et 142	LES SABLONS
Gai Soleil (avenue du)	LES SABLONS
Gâtinois (chemin du)	F. ESCLANGON
Général Adeline (avenue du)	LES SABLONS
Général De Gaulle (avenue du)	F. ESCLANGON
Général Leclerc (avenue du)	F. ESCLANGON
Genêts (avenue des)	O. DE SERRES
Gentils (avenue des)	F. ESCLANGON
George Sand (allée)	O. DE SERRES
Georges Bizet (allée)	O. DE SERRES
Germaine (avenue)	F. ESCLANGON
Glycines (allée des)	LES SABLONS

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Gondrecourt (avenue)	F. ESCLANGON
Grande Borne (avenue de la)	O. DE SERRES
Grande Rive (rue)	F. ESCLANGON
Gribelette (avenue de la)	O. DE SERRES
Grigny (route de)	LES SABLONS
Gué Héron (rue du)	F. ESCLANGON
Guillaumet (avenue)	O. DE SERRES
Guise (avenue de)	O. DE SERRES
Gynemer (boulevard)	F. ESCLANGON
H	
Haute (rue)	LES SABLONS
Haute Borne (avenue de la)	F. ESCLANGON
Haute Borne (impasse de la)	F. ESCLANGON
Haute Plaine (impasse de la)	LES SABLONS
Hélène Boucher (avenue)	O. DE SERRES
Henri Barbusse (rue)	F. ESCLANGON
Henri Blériot (rue)	LES SABLONS
Henri Daveau (rue)	F. ESCLANGON
Henri Dunant (avenue)	LES SABLONS
Herbes (place aux)	O. DE SERRES
Hêtres (avenue des)	O. DE SERRES
Hirondelle (rue de l')	LES SABLONS
Hoche (allée)	LES SABLONS
Horace de Choiseul (rue)	F. ESCLANGON
Huit Mai 1945 (rue du)	F. ESCLANGON
Husson (boulevard)	F. ESCLANGON
Husson (impasse)	F. ESCLANGON
J	
Jacques Cartier (rue)	LES SABLONS
Jacques-Louis Larue (allée)	F. ESCLANGON
Jasmins (allée des)	LES SABLONS
Jean-Baptiste Lebas (avenue)	O. DE SERRES
Jean-Baptiste Lebas (place)	O. DE SERRES
Jean Bouin (avenue)	F. ESCLANGON
Jean Casale (rue)	LES SABLONS
Jean Charcot (rue)	O. DE SERRES
Jean Coquelin (avenue)	O. DE SERRES
Jean Jaurès (rue)	F. ESCLANGON
Jean Magnet (avenue)	O. DE SERRES
Jean Mermoz (avenue)	O. DE SERRES
Jean Monnet (place)	F. ESCLANGON
Jean Moulin (allée)	O. DE SERRES
Jean Moulin (avenue)	O. DE SERRES
Joinville (avenue de)	F. ESCLANGON
Joseph Le Brix (allée)	O. DE SERRES
Joyeuse (allée de la)	O. DE SERRES
Jules Verne (avenue)	O. DE SERRES
L	
Lagrange (rue)	LES SABLONS
Lauriers (allée des)	LES SABLONS

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Le Bourhis (rue)	LES SABLONS
Lénine (rue)	LES SABLONS
Lieutenant Colonel Bizeul (avenue du)	LES SABLONS
Lieutenant Foucault (avenue du)	O. DE SERRES
Lille (allée de)	LES SABLONS
Loing (allée du)	LES SABLONS
Louis Debonpt (allée)	F. ESCLANGON
Louis Gersant (square)	F. ESCLANGON
Louis Labonne (rue)	F. ESCLANGON
Lunain (rue de)	O. DE SERRES
M	
Madeleine (avenue)	F. ESCLANGON
Madon (avenue)	F. ESCLANGON
Magellan (rue)	LES SABLONS
Maneyrol (avenue)	F. ESCLANGON
Marc Sangnier (avenue)	F. ESCLANGON
Marcel Doret (rue)	LES SABLONS
Margot (impasse)	LES SABLONS
Margot (rue)	LES SABLONS
Marché (place)	F. ESCLANGON
Marmont (avenue)	F. ESCLANGON
Marseille (avenue de)	LES SABLONS
Martyrs de Châteaubriant (place des)	F. ESCLANGON
Maryse Bastié (avenue)	O. DE SERRES
Maryse Bastié (rue)	O. DE SERRES
Maurice Nogues (rue)	F. ESCLANGON
Maurice Sabatier (rue)	F. ESCLANGON
Mazières (rue des)	F. ESCLANGON
Méder (boulevard)	F. ESCLANGON
Menton (allée de)	LES SABLONS
Méridien (quartier du)	O. DE SERRES
Mésanges (allée des)	LES SABLONS
Milieu (rue du)	LES SABLONS
Minerve (avenue)	LES SABLONS
Molière (allée)	O. DE SERRES
Montaigne (avenue)	F. ESCLANGON
Montélimar (allée de)	LES SABLONS
Morsang (rue de)	F. ESCLANGON
Moulin (chemin du)	O. DE SERRES
Moulin Joli (rue du)	LES SABLONS
Muguet (rue du)	LES SABLONS
N	
Nice (allée de)	LES SABLONS
Noues de Seine (rue des)	F. ESCLANGON
Noyer des Bons Enfants (rue du)	LES SABLONS
Nungesser et Coli (rue) : côté impair	LES SABLONS
Nungesser et Coli (rue) : côté pair	F. ESCLANGON
O	
Octave Longuet (rue)	F. ESCLANGON
Olivier de Serres (avenue)	O. DE SERRES

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Olivier de Serres (rue)	O. DE SERRES
Orge (impasse de l')	F. ESCLANGON
P	
Parc (rue du)	F. ESCLANGON
Parc de l'Orge (résidence du)	LES SABLONS
Pascal (allée)	O. DE SERRES
Passerelle (avenue de la)	F. ESCLANGON
Pasteur (impasse)	F. ESCLANGON
Pasteur (rue)	F. ESCLANGON
Pâtures (rue des)	LES SABLONS
Paul Vaillant Couturier (impasse et rue)	LES SABLONS
Paul Valéry (rue)	F. ESCLANGON
Pavillon (avenue du)	O. DE SERRES
Pavillon (place du)	O. DE SERRES
Pêcherie (rue de la)	F. ESCLANGON
Pégoud (rue)	F. ESCLANGON
Peupliers (avenue des)	O. DE SERRES
Pied de Fer (rue du)	LES SABLONS
Pierre au Jard (passage de la)	F. ESCLANGON
Pierre Brossolette (avenue)	F. ESCLANGON
Pierre Brossolette (impasse)	F. ESCLANGON
Pierre et Marie Curie (rue) (du début jusqu'au 44/49)	F. ESCLANGON
Pierre et Marie Curie (rue) (du 46/51 jusqu'à la fin)	LES SABLONS
Pierre Loti (allée)	O. DE SERRES
Pierre Pasanau (allée)	F. ESCLANGON
Pischoff (rue)	LES SABLONS
Platanes (avenue des)	O. DE SERRES
Poirier Piquet (rue du)	LES SABLONS
Polonceau (rue)	F. ESCLANGON
Pont d'Antin (rue du)	F. ESCLANGON
Pont Godeau (rue du)	F. ESCLANGON
Pont aux dames (square du)	F. ESCLANGON
Potager (allée du)	LES SABLONS
Prairies (allée des)	LES SABLONS
Pré aux Boeufs (allée du)	F. ESCLANGON
Prés (chemin des)	F. ESCLANGON
Président Kennedy (avenue du)	LES SABLONS
Provence (avenue de)	LES SABLONS
Pylônes (avenue des)	LES SABLONS
Q	
Quimper (allée de)	LES SABLONS
Quinconce (place du)	O. DE SERRES
R	
Renaissance (rue de la)	F. ESCLANGON
René Coty (place)	F. ESCLANGON
Rennes (allée de)	LES SABLONS
République (avenue de la)	F. ESCLANGON
République (place de la)	F. ESCLANGON
Ris (rue de)	F. ESCLANGON
Robert Keller (avenue)	O. DE SERRES

87

ADRESSES	COLLEGE DE SECTEUR
Rois (chemin des)	F. ESCLANGON
Roland Garros (rue)	F. ESCLANGON
Romain Rolland (avenue)	F. ESCLANGON
S	
Sables (rue des)	F. ESCLANGON
Sablons (avenue des)	LES SABLONS
Saint Briec (allée de)	LES SABLONS
Saint Exupéry (avenue)	O. DE SERRES
Saint Malo (allée de)	LES SABLONS
Saint Pierre (rue)	F. ESCLANGON
Sapins (allée des)	O. DE SERRES
Saut Catet (chemin du)	F. ESCLANGON
Savigny (rue de)	F. ESCLANGON
Seine (quai de)	F. ESCLANGON
Seine (rue de)	F. ESCLANGON
Solstices (square des)	O. DE SERRES
Sources (allée des)	LES SABLONS
Stalingrad (place de)	F. ESCLANGON
Sully (allée de)	F. ESCLANGON
Sycomores (avenue des)	O. DE SERRES
T	
Théodore Botrel (allée)	O. DE SERRES
Tilleuls (rue des)	F. ESCLANGON
Timaschoff (impasse)	LES SABLONS
Toulon (allée de)	LES SABLONS
Toussaint Cauro (rue)	F. ESCLANGON
Toussaint Louverture (rue)	O. DE SERRES
V	
Vanne (allée de la)	LES SABLONS
Vasco de Gama (rue)	LES SABLONS
Védrines (rue)	F. ESCLANGON
Victor Basch (rue)	F. ESCLANGON
Victor Hugo (rue)	F. ESCLANGON
Victor Shoelcher (avenue)	O. DE SERRES
Victor Shoelcher (place)	O. DE SERRES
Vignes (allée des)	F. ESCLANGON
W	
Wokingham (place)	F. ESCLANGON